

Les avocats dénoncent le chaos au sein de l'Office des étrangers et interpellent De Block

JEAN-CLAUDE MATGEN Publié le mardi 29 janvier 2019 à 12h37 - Mis à jour le mardi 29 janvier 2019 à 13h18

BELGIQUE

Les avocats francophones et néerlandophones dénoncent la situation auprès de Maggie De Block.

L'Ordre des barreaux francophones et germanophone et son pendant néerlandophone viennent d'écrire à la ministre de l'Asile et de la Migration, Maggie De Block (Open VLD) pour se plaindre de l'extrême difficulté dans laquelle nombre d'avocats et de représentants d'ONG se trouvent d'atteindre par téléphone les agents de l'Office des étrangers. Celui-ci a déménagé à l'automne dernier et depuis, il semble plus que compliqué de joindre cette administration par téléphone.

Mission quasi impossible

Dans sa lettre, le président d'Avocats.be, Me Jean-Pierre Buyle, explique qu'il est difficile d'atteindre l'Office depuis de longues années mais que depuis plusieurs semaines, c'est devenu *"mission quasi impossible"*. Il ajoute que les agents qui finissent par décrocher sont unanimes à déplorer les insuffisances de la nouvelle installation téléphonique. *"A les entendre, le téléphone ne sonnerait plus"*, indique Me Buyle, qui ajoute, sarcastique: *"Nous ne pouvons le vérifier puisque depuis des années, l'Office des étrangers est devenu une des rares si pas la seule administration au sein de laquelle il est rigoureusement impossible d'être reçu pour évoquer un dossier."*

S'adressant à Maggie De Block, Avocats.be relève qu'elle a déploré avoir découvert au sein du cabinet en charge de l'immigration et de l'asile un véritable chaos. Mais que dire alors de l'Office, poursuit la lettre ? *"Ne pas pouvoir évoquer un dossier, ni au siège de l'Office, ni par téléphone, conduit à des décisions négatives pour défaut d'information, décisions qu'il n'est pas possible de redresser puisque les agents sont injoignables."*

Bref, Avocats.be demande à Maggie De Block de prendre *"urgemment des mesures pour que la communication avec l'Office puisse être rétablie."*

Comme à la DG handicapés

A l'heure de déposer cet article sur le site, nous attendons une réaction de l'Office. Nous ne manquerons pas de la relayer dès que nous l'aurons reçue.

En attendant, la situation dénoncée par les barreaux francophones et néerlandophones fait furieusement penser à celle qui prévaut à la Direction générale des personnes handicapées qui, elle aussi, est depuis de longs mois aux abonnés absents.

Jean-Claude Matgen